



# TOUT SAVOIR SUR LA SIMPLIFICATION DES CONSIGNES DE TRI

Réunion d'information à destination des élus et services  
VISIO CONFERENCE DU 14 OCTOBRE 2021

# DE QUOI PARLE T'ON?





# POURQUOI TRIER SES DÉCHETS ?



Contexte

# Objectif 2022 : construire une économie plus vertueuse avec le tri et le recyclage

Passer d'une économie linéaire « j'achète, je consomme, je jette »

à une économie circulaire « j'achète, je consomme, je valorise »

dans le respect de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et la loi AGEC votée en 2020



# Les enjeux nationaux et l'intérêt l'extension des consignes de tri



## Les enjeux nationaux d'ici 2025

### DÉCHETS MÉNAGERS



**- 10 %**

réduire de 10 %  
la production de  
déchets ménagers et  
assimilés par habitant  
entre 2010 et 2025

**568  
kg/hab/an**

### VALORISATION MATIÈRE



**55 %**

atteindre une  
valorisation matière  
(recyclage, compostage)  
de 55 % d'ici 2020,



**30 millions**

de Français sont déjà en **EXTENSION  
DES CONSIGNES DE TRI DES  
EMBALLAGES**  
soit 1 Français sur 2.



**+ 4 kg**  
par habitant / an

- **Permet de simplifier le geste de tri**
- **Augmentation des performances de tri :**
  - **Nouveaux emballages**
  - **Effet d'entraînement**

# Comment fonctionne Vienne Condrieu Agglomération ?

## DIRECTION ENVIRONNEMENT



48 AGENTS

### COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE DÉCHETS MÉNAGERS :

- Prévention
- Fourniture et maintenance des bacs et silos de collecte
- Collecte des ordures ménagères et des recyclables
- Gestion des déchèteries
- Transfert et traitement



89 522  
HABITANTS en 2020

## UN CONSEIL COMMUNAUTAIRE



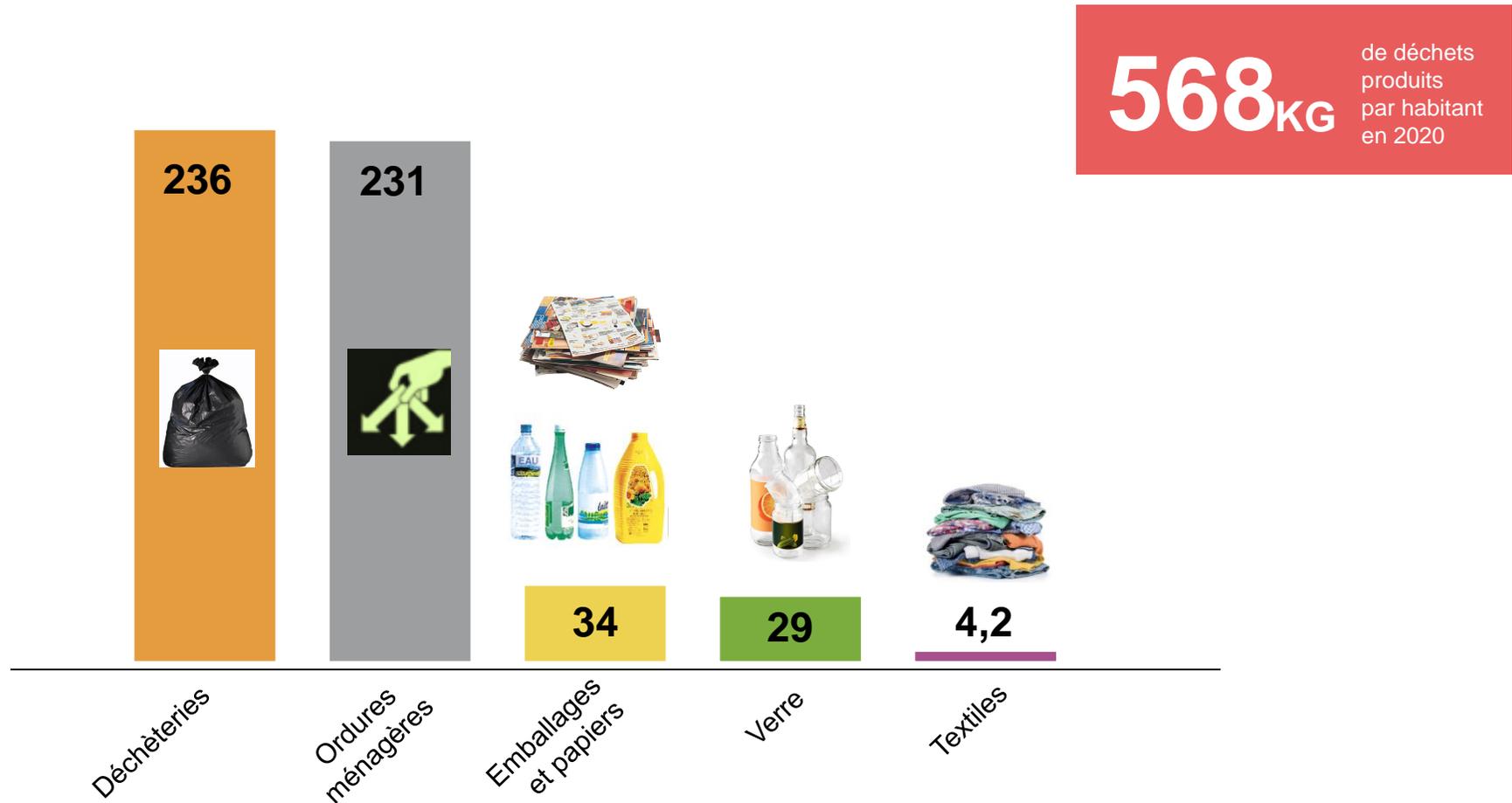
51  
DÉLÉGUÉS



30 COMMUNES MEMBRES

# Améliorer les performances de tri des emballages / papiers

Quantités de déchets ménagers produits - en kg/hab./an (2020)

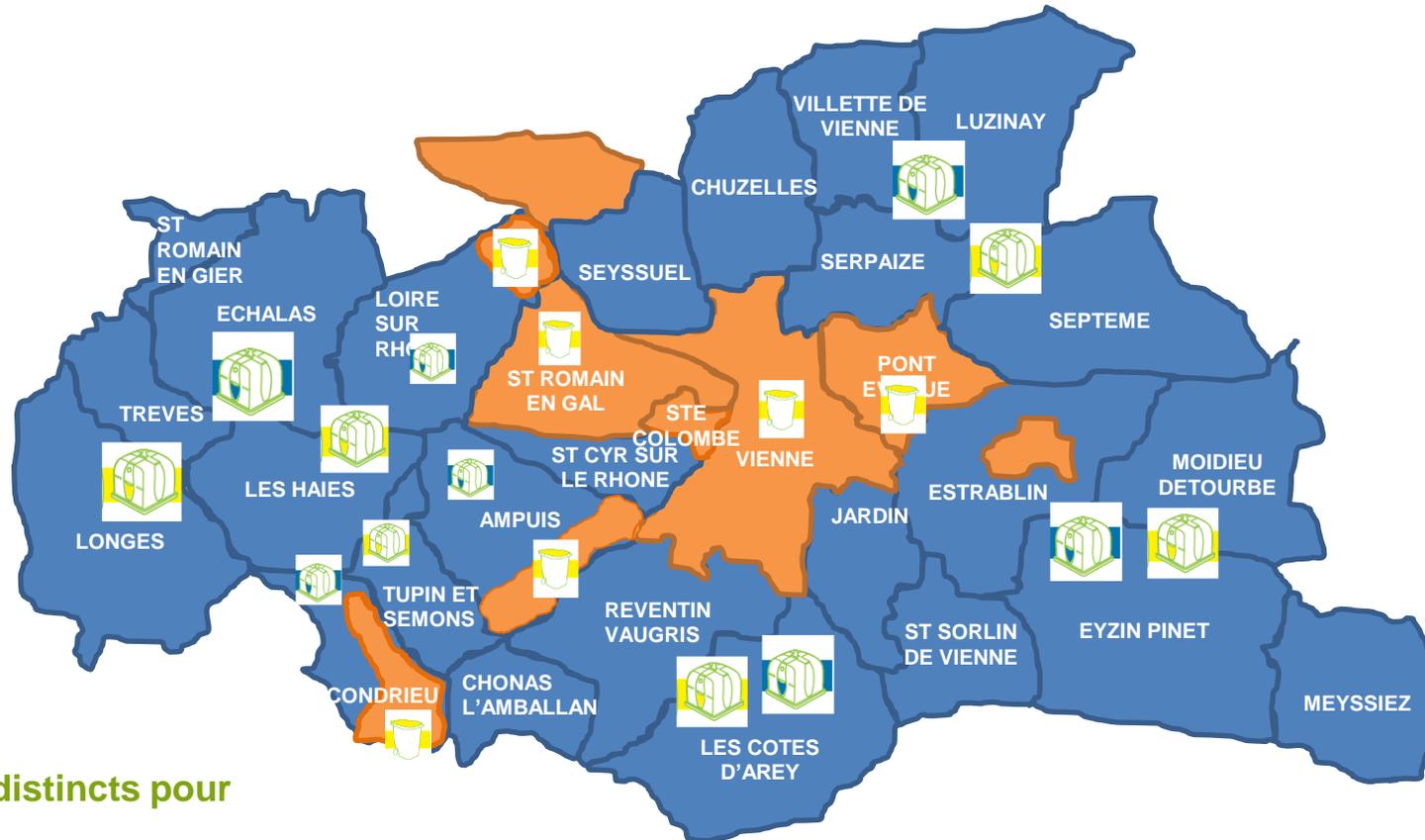


Population en 2019 : 89 210 habitants

# Harmonisation des modes de collecte des emballages depuis le 1<sup>er</sup> Octobre

 PAV avec flux emballages et papiers distincts 

 PAP emballages et papier 



- Apport volontaires avec flux distincts pour les secteurs ruraux
- Bacs jaunes pour les secteurs les plus denses avec emballages et papiers en mélange

# LA SIMPLIFICATION DES CONSIGNES DE TRI



À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021



# Les consignes de tri à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2021

## JE TRIE EN +

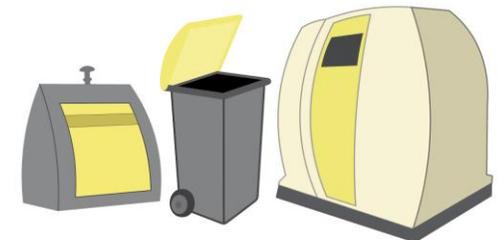
### • Sacs, sachets et films en plastique



### • Pots et barquettes en plastique



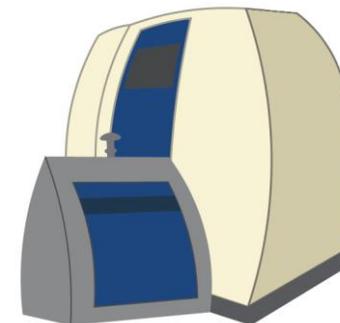
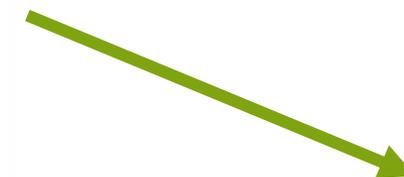
### • Petits emballages en métal



# Et les papiers ? Les consignes de tri-suite



ou



Tous les papiers

# Quelques astuces du tri des emballages / papiers

## POUR BIEN TRIER :

- Surtout, **je ne les imbrique pas les uns dans les autres**
- **Je peux aplatir** mes emballages pour gagner de la place.
- En vrac, pas en sac
- Pas besoin de laver, il suffit de bien vider et égoutter les emballages

## ATTENTION

## TOUS LES EMBALLAGES PLASTIQUES :



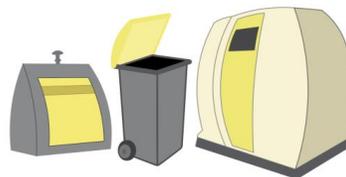
≠

## ~~TOUS LES PLASTIQUES~~



**NON**

OUI



# Les consignes de tri à partir du 1<sup>er</sup> Octobre 2021

## Pas de changement pour le verre !



Pots, bocaux et bouteilles en verre



# Moins d'ordures ménagères



Objet en plastique



Emballage non vidé



Masque chirurgical



Vaisselle cassée



Couche-culotte,  
essuie-tout, cotons,  
brosse à dent...



Jouet cassé



Restes de repas

**80%**

**DES ORDURES  
MÉNAGÈRES**  
sont incinérées et  
valorisées en énergie  
à Salaise-sur-Sanne.



# Accompagner le changement

Pour accompagner la simplification des consignes de tri, Vienne Condrieu Agglomération déploie **un plan de communication d'envergure** avec :



**la réalisation de supports d'information** (mémotri, affiches, signalétique).

**un programme de formation** à destination des élus, et services,

**des articles de presse** à diffuser au sein des collectivités membres,



**des informations** mises à jour sur le **site internet** [www.vienne-condrieu-agglomeration.fr](http://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr) et les réseaux sociaux.

AMBASSADEURS DU TRI

4



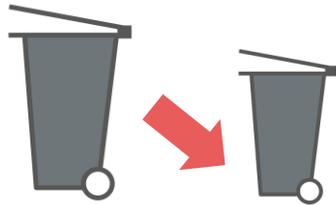
À partir d'octobre 2021, une équipe de **4 ambassadeurs du tri** sensibilisera en porte-à-porte les usagers sur l'habitat collectif à ce nouveau geste de tri et feront des animations sur les marchés et lors de manifestations locales sur l'ensemble du territoire.

# LES BÉNÉFICES DU TRI ET DU RECYCLAGE



# Les avantages du recyclage

Trier et recycler les emballages et les papiers permet de :



réduire les ordures ménagères



créer des emplois locaux,



réaliser des économies de matières premières, d'eau et d'énergie,



limiter les émissions de gaz à effet de serre.



Les emballages et les papiers sont triés au centre de tri de Chassieu (69)



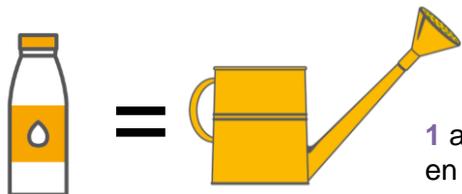
En France, 1,6 million de tonnes de CO<sub>2</sub> sont évitées grâce au recyclage.

84%

des déchets triés sont également recyclés en France.

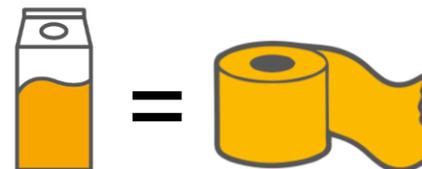
# Ce que deviennent les déchets triés

15 bouteilles de lait en plastique



1 arrosoir en plastique

6 briques de jus de fruits



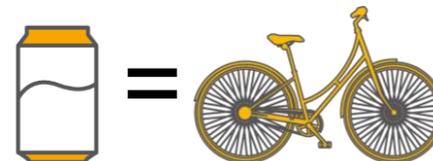
1 rouleau de papier toilette

8 boîtes de conserve en acier



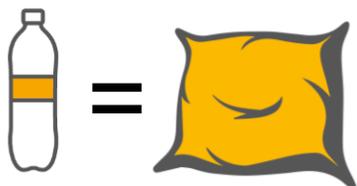
1 boule de pétanque

250 canettes aluminium



1 cadre de vélo

20 bouteilles en plastique transparent



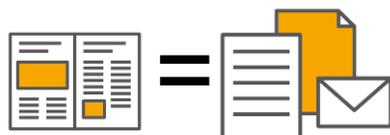
1 oreiller

15 bouteilles en plastique transparent



1 pull polaire

10 kg de journaux, revues et magazines



9 kg de papier recyclé neuf

500 flacons de produit d'entretien



1 bac de collecte

6 boîtes de céréales



1 carton

# Ce que deviennent les déchets triés de notre agglomération





# VOTRE RÔLE EN TANT QU'ÉLU, AGENT DE COLLECTIVITÉ OU RELAIS



# Votre rôle

## Votre rôle sur le terrain :

- bien comprendre le projet pour pouvoir l'expliquer et le soutenir,

- donner les bons arguments pour rassurer les habitants qui vont devoir intégrer les changements,

- inscrire cette action dans la modernité et la volonté de simplification du geste du tri,

- les collectivités, les élus et les agents se doivent d'être exemplaires.

**FOIRE AUX QUESTIONS**

**EST-CE QUE JE PEUX ?**

Mettre dans le bac jaune ou dans les points d'apport volontaire réservés aux emballages...

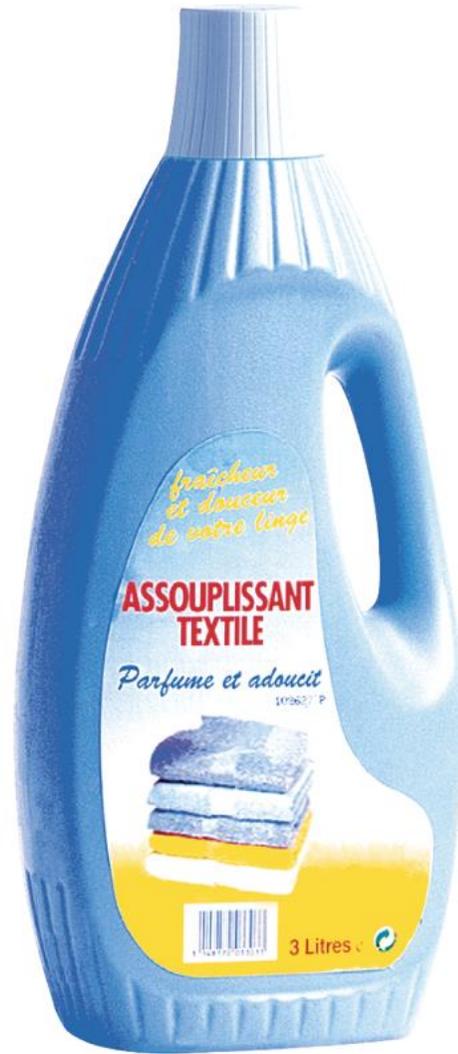
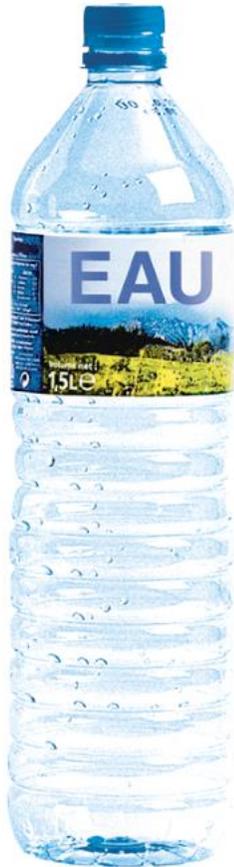
Quoi ?	Oui/non	Explication
Le polystyrène	Oui en petite quantité	Si le volume est important, il doit être apporté en déchèterie. Sinon, il peut être mis dans le bac de tri ou le point d'apport volontaire réservés aux emballages en petite quantité.
Le papier absorbant type « sopalin »	Non	Non, le « sopalin » usage fait partie des produits d'hygiène et se jette avec les ordures ménagères, comme les mouchoirs en papier et les lingettes. En revanche, le rouleau cartonné support du papier absorbant ou du papier toilette, est destiné au bac de tri ou au point d'apport volontaire.
Les éléments collants de type « gros scotch »	Oui mais...	Si le scotch est encore collé au carton et que le carton est bien mis à plat, le tout peut être mis au tri. En revanche, si le scotch fait une boule ou un paquet volumineux, il n'est pas considéré comme un emballage et doit alors être mis dans le bac des ordures ménagères.
Les plastiques autres que les emballages	Non	Seuls les emballages et les papiers vont dans les conteneurs de tri. Les petits objets plastiques type stylo, pot de fleur, bout de tuyau, cassette VHS sont à mettre dans les ordures ménagères. Les autres gros déchets comme les jouets, les parois à linge en plastique doivent quant à eux être apportés en déchèterie.
Le verre	Non	Plus de changements pour le verre : il se dispose dans le point d'apport volontaire réservé au verre. Attention : il est indispensable de bien enlever les bouchons et couvercles car ils polluent le processus de recyclage.

**A LIRE ET PARTAGER**

**LA FOIRE AUX QUESTIONS**

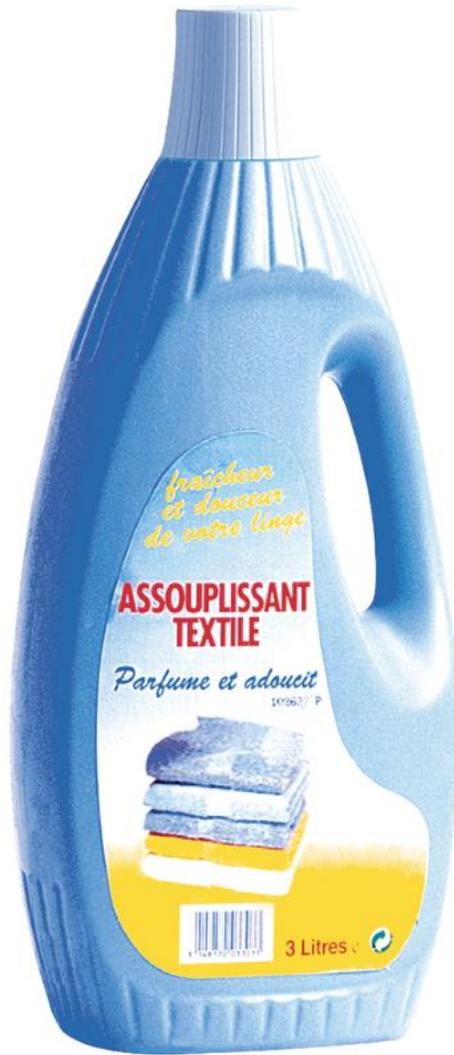
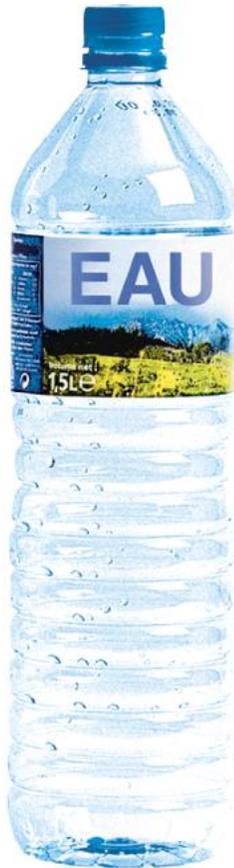
Disponible sur site internet

**ON S'ENTRAÎNE ?**



OUI

NON



 OUI



OUI

NON



 OUI



OUI

NON



 OUI





OUI

NON



 OUI



OUI

NON



 OUI



OUI

NON



 **NON**



OUI

NON



 OUI



OUI

NON



 OUI



OUI

NON



 **NON**



OUI

NON



 OUI



OUI

NON



 OUI

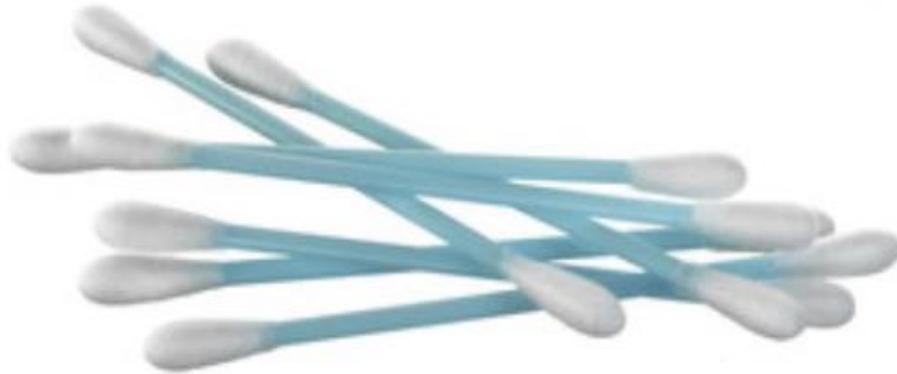


OUI

NON

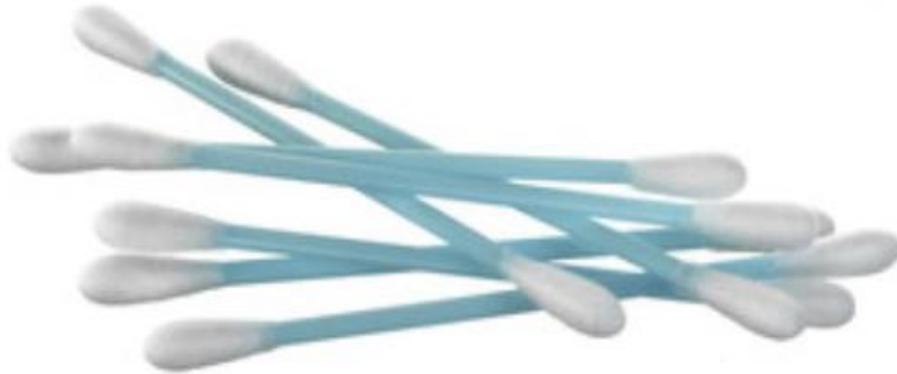


 OUI



OUI

NON



 **NON**



OUI

NON



 NON

# LE TRI C'EST AUSSI EN DECHETERIE !



# Les déchèteries à l'agglomération



**Chasse-sur-Rhône**  
326, route de Communay  
Ouverture :  
du lundi au samedi  
9h-12h30 et 13h30-18h

**Villetta-de-Vienne**  
288, chemin du Maupas  
Ouverture :  
du lundi au samedi  
9h-12h30 et 13h30-18h



**Ampuis**  
1680, rue du Stade  
Ouverture :  
lundi, vendredi et samedi  
9h-12h30 et 13h30-18h  
mardi, mercredi et jeudi  
13h30-18h

**Vienne**  
Saint-Alban-les-Vignes  
Ouverture :  
du lundi au samedi  
9h-12h30 et 13h30-18h

**Pont-Évêque**  
Saint-Alban-les-Vignes  
Ouverture :  
du lundi au samedi  
9h-12h30 et 13h30-18h

## DÉCHETS À APPORTER EN DÉCHÈTERIE



AMPUIS

# LES GESTES DE RÉDUCTION DES DÉCHETS



# Quelques gestes pour réduire vos déchets



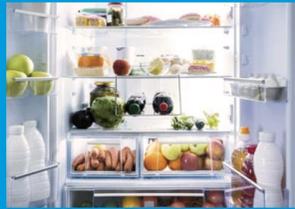
**J'achète mes denrées en vrac en utilisant mes propres contenants.**



**Je fais réparer mes appareils électriques.**



**Je donne mes vieux vêtements et mes objets déco dont je ne m'en sers plus.**



**Je gère le rangement dans mon réfrigérateur selon la date de péremption des produits.**



**Je trie mes biodéchets et j'utilise un lombricomposteur.**



**J'utilise un Stop Pub sur ma boîte aux lettres.**



**J'utilise des sacs réutilisables pour faire mes courses.**



**Je limite mes impressions de papier.**



**J'apprends à cuisiner mes restes de repas pour éviter de les jeter.**



**Je me sers de ma tasse pour mon thé au bureau.**

# COMPOSTER, C'EST FACILE !

L'Agglo vous fournit un composteur gratuitement



EN MAISON OU EN APPARTEMENT,  
IL EXISTE UN DISPOSITIF ADAPTÉ À CHACUN.

# Pour approfondir ...

**A lire :**  
le rapport d'activités 2020  
disponible également en  
téléchargement sur le site de  
l'agglo



**MERCI DE VOTRE ATTENTION !**